

CAP MAINTENANCE DES VÉHICULES OPTION VÉHICULES DE TRANSPORT ROUTIER

MAINTENANCE VÉHICULES | CAP MV

OBJECTIFS

Le titulaire de ce CAP intervient en atelier sur des véhicules de toutes marques et doit être capable de :

- Organiser son poste de travail en respectant les règles de sécurité.
- Assurer les opérations de révision et de maintenance périodique des véhicules.
- Diagnostiquer les pannes simples, identifier les pièces nécessaires à l'intervention.
- S'approvisionner en pièces de rechange, remplacer ou réparer les éléments défectueux.
- Renseigner les fiches techniques d'intervention.
- Fournir les éléments nécessaires à la facturation.
- Rendre compte à l'entreprise et au client de l'intervention réalisée.

Ce métier demande une adaptation permanente aux nouvelles technologies électroniques, informatiques et aux nouveaux matériaux utilisés.

CONTENU

La formation délivre les enseignements pratiques et théoriques permettant de maîtriser les compétences liées aux activités suivantes :

- Préparation et organisation de l'intervention.
- Réalisation des contrôles définis par une procédure.
- Remplacement de pièces d'usures, de fluides.
- Ajustement des niveaux et pressions pneumatiques.
- Réalisation d'opérations préparatoires au contrôle technique.
- Conseils techniques et d'entretien du véhicule auprès de la clientèle.
- Remise en conformité les systèmes.
- Réalisation de diagnostic de premier niveau.



EN PRATIQUE

Sous statut scolaire, l'élève effectuera 12 semaines de Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) durant les deux années de son cursus de formation.

Ce CAP est accessible aux élèves issus d'une classe de 3ème.

Organisation des examens : les épreuves sont de type CCF (Contrôle en Cours de Formation) et d'épreuves terminales. Chaque domaine est affecté du coefficient prévu par les épreuves terminales.

Insertion professionnelle :

Le titulaire du CAP MV option véhicules de transport routier est amené à exercer son activité de service dans tous les domaines de la maintenance de véhicules de transport routier, c'est-à-dire :

- Dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs.
- Dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques.
- Dans les services de maintenance des entreprises de transport, de location...
- Dans les services de maintenance des flottes de véhicules.
- Dans les entreprises de services rapides spécifiques aux véhicules.

Le titulaire du CAP peut être amené à se déplacer pour effectuer un dépannage ou des essais sur véhicule.

Poursuite d'études :

Il peut, sous conditions, intégrer une classe de première Bac Professionnel (maintenance des véhicules ou conduite routière), ou compléter sa formation en préparant une mention complémentaire (MC) en 1 an.